



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question au Gouvernement n° 2407

Texte de la question

TRAFIC DE STUPÉFIANTS EN MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.
M. Alfred Marie-Jeanne. Ma question s'adresse à M. François Baroin, ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

Il est un trafic qui prospère dans la Caraïbe, c'est celui du couple stupéfiants-armes, avec son cortège de violences inouïes et de règlements de comptes sanglants.

La Martinique n'est pas épargnée par ce double fléau. Depuis quelques semaines, les saisies se multiplient. Les chiffres sont effarants : 10 kilos de cannabis par-ci, 1,4 tonne de cocaïne par-là, puis, encore récemment, 385 kilos. Et l'escalade continue, avec une effronterie de plus en plus audacieuse de la part des convoyeurs, toutes catégories confondues. Des colis sont même envoyés par la poste !

Je n'ignore pas que beaucoup a été fait pour contenir ce phénomène. Malgré tout, la Martinique est devenue une véritable passoire. Il est à noter que le dispositif douanier de surveillance terrestre et maritime manque de moyens humains et matériels performants. Les effectifs des brigades des douanes ne suffisent même pas à couvrir toutes les plages horaires, notamment les services de nuit et les récupérations.

Face à l'ampleur de la tâche à accomplir, le moment n'est-il pas venu, monsieur le ministre, de renforcer les moyens d'intervention, dont certains sont largement obsolètes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. François Baroin, ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

M. François Baroin, *ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État*. Monsieur le député, vous avez raison de rappeler que la Martinique se trouve au cœur de l'arc caribéen, qui est l'une des zones les plus intenses de trafic d'armes et de stupéfiants.

Votre question me permet de rendre un hommage appuyé à ces douaniers que vous connaissez, comme moi - nous avons, par le passé, travaillé ensemble sur le dispositif permettant le développement de la Martinique -, qui exercent leurs missions régaliennes de surveillance, d'arrestation et d'interpellation dans des conditions difficiles, parfois au risque de leur vie.

Ils obtiennent des résultats conséquents. L'an dernier, 5 tonnes de cocaïne ont été interceptées et, pour le seul mois de juin de cette année, 1,4 tonne le 1er juin et près de 400 kilos de cocaïne quinze jours plus tard. C'est dire l'efficacité de leur travail et la rigueur avec laquelle ils exercent ces missions dangereuses.

Malgré les difficultés en matière de finances publiques, nous ne réduisons pas l'effort en moyens humains et matériels. L'année prochaine, deux hélicoptères seront à la disposition des douaniers pour renforcer leur flotte. Le dispositif des douaniers à Fort-de-France, pour la surveillance maritime, sera renforcé d'ici à la fin de l'année. J'ajoute que les douaniers ont déjà à leur disposition des outils pour améliorer leurs performances grâce à l'amélioration en matière de police scientifique et technique, à travers l'utilisation des jumelles à vision nocturne. Néanmoins, il faudra probablement, dans la réorganisation, travailler un peu plus sur l'organisation des sorties aériennes,...

M. Jean-Pierre Brard. Et les bateaux ?

M. François Baroin, *ministre du budget*....ce qui permettra de répondre aux missions de surveillance que

demande la Martinique et aux missions régaliennes que nous sommes en droit d'attendre de la part de la douane. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2407

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er juillet 2010